

REGLEMENT OPEN DES AMATEURS 2022

1. Le Tournoi Open organise annuellement par le Club des Amateurs d'échecs de Genève se dispute en 7 rondes selon le système Suisse, qui est ouvert à tous.
2. Le Tournoi Open est annoncé à la liste Suisse de classement.
3. Le programme du Tournoi Open ainsi que la finance d'inscription et la garantie forfait sont fixés par le comité du club, et annoncés avant le début de la compétition.
4. La garantie forfait est rendue au participants n'ayant perdu aucune partie par forfait, présents lors de la remise des prix.
5. L'organisation du Tournoi Open et le respect des Règles sont assurés par le directeur de tournoi et son adjoint.
6. Les Règles de la FIDE sont appliquées.
7. La fumée est interdite.
8. La cadence est de 90 minutes pour toute la partie avec incrément de 30 secondes par coup.
9. Tout joueur n'exécutant pas son premier coup avant 20h00 perd la partie par forfait.
10. En cas d'égalité de points, le départage est effectué de la façon suivante (par ordre prioritaire) :
 1. Buchholz médian
 2. Rencontre directe
 3. Nombre de victoires
 4. % de points avec les noirs

Si des joueurs restent cependant à égalité, les prix sont partagés.

11. La notation des coups est obligatoire.
12. Au bout de 2 parties perdues par forfait, sans que le joueur ait avisé la direction du tournoi à temps, ce joueur est éliminé du tournoi et son inscription pourra ne pas être acceptée l'année suivante. Les forfaits non justifiés comptent comme parties perdues et seront comptabilisées pour la liste de classement.
13. Les parties en retard sont jouées officiellement le vendredi soir suivant, ou avant, par accord mutuel; dans ce dernier cas, le gagnant, ou les blancs en cas de nullité, a l'obligation de remettre les feuilles de partie au DT.
14. Les résultats de toutes les parties doivent être connus avant l'appariement de la dernière ronde.

Si une décision prise par le DT est contestée par un joueur, celui-ci doit l'informer immédiatement qu'il continue à jouer sous protêt. Le litige sera tranché par le comité d'arbitrage, qui sera constitué du DT, un membre du comité du CAEG et un participant au tournoi - Si un des trois membres de ce comité était en cause, les deux autres nommeraient un troisième membre pris au sein du comité du club - leur décision est sans appel.

15. Si deux joueurs, par accord mutuel et du DT, prennent le risque de jouer en dehors du local officiel de jeu, en l'absence du DT, ils assument la pleine responsabilité de leur entente. Si un litige ne pouvait pas être tranché par les règles du bon sens, la partie serait considérée perdue pour les deux joueurs.

16. Au cours du Tournoi Open, chaque joueur a le droit de demander le renvoi de sa partie, et de la jouer au plus tard le lundi suivant. Cette faveur n'est accordée qu'une seule fois par joueur. La demande doit être formulée au minimum 24 heures avant le début de la ronde, au DT. Un joueur ne peut pas reporter un match de la dernière ronde aux échiquiers pouvant prétendre à un prix.

17. Le comité d'arbitrage se réserve le droit de modifier le Règlement, si une situation imprévue venait à se produire, afin d'assurer le déroulement correct de la compétition.

Règles complémentaires applicables aux fins de parties à temps limité

Remarque préliminaire:

Les présentes règles sont en harmonie avec les règles adoptées par la FIDE en 1994.

Les règles du jeu de la FIDE restent valables sur tous les points qui ne sont pas modifiés ci-après.

1. Après le dernier contrôle du temps, les deux joueurs ont l'obligation de terminer la partie dans les limites des temps de réflexion qui leur restent après allocation du temps supplémentaire.
2. Le joueur doit actionner la pendule avec la main qui a joué la pièce.
3. Exception: il est permis d'utiliser les deux mains pour exécuter le roque.
4. Un joueur n'a pas le droit de couvrir de façon plus ou moins permanente le bouton de sa pendule avec son doigt.
5. Aucun des deux joueurs n'a, durant la partie, le droit de prendre en main la pendule.
6. Tout joueur qui actionne sa pendule de manière excessivement violente sera averti par l'arbitre et, s'il récidive passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à la perte de la partie. Seuls l'arbitre principal ou un arbitre-adjoint peuvent déclarer une partie perdue.
7. Un joueur n'a le droit d'arrêter la pendule que pour réclamer l'assistance d'un arbitre.
8. La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.
9. L'arbitre principal ou un arbitre-adjoint peuvent déclarer une partie nulle si, sur demande de l'un des joueurs, ils constatent que son adversaire n'entreprend rien pour forcer le gain de la partie ou qu'il n'est pas possible avec des moyens normaux de forcer le gain.
10. Une telle demande ne peut être formulée que tant que le demandeur dispose encore de temps de réflexion.
11. Un coup irrégulier n'entraîne pas la perte de la partie. Mais l'arbitre principal ou un arbitre-adjoint peuvent allouer au joueur qui n'a pas commis l'erreur une bonification de temps. Pour la première irrégularité, la bonification sera d'une minute, . pour la deuxième de deux minutes; à la troisième irrégularité, la partie sera déclarée perdue pour le joueur fautif.

FIDE: 1994